



Dossier d'inscription

Programme **e-Learning**



PRÉPARATION À L'EXAMEN ET AU MÉTIER D'AGENT DE JOUEURS DE FOOTBALL

EXAMEN 2020 / 2021

DATE LIMITE DE DÉPÔT : 31 MAI 2020 (CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI)

LE DOSSIER DOIT ÊTRE RENVOYÉ À L'ADRESSE SUIVANTE :

EAJF

SERVICE ADMISSION

150, RUE PERRONET

92200 NEUILLY-SUR-SEINE



1 - IDENTITÉ DU CANDIDAT

Civilité : Madame Monsieur

Nom(s) : Prénom(s) :

Adresse (n° et voie) :

Code postal : | | | | | Ville : Pays :

Téléphone : Adresse mail :

Date de naissance : | | | | | | | | | | | | | | | |

Lieu de naissance : Nationalité :

Contact Instagram : @..... Facebook :

Contact en cas d'urgence : Nom : Tél. :

Comment avez-vous connu notre école ?

Internet Presse papier Radio Amis Réseaux sociaux TV

Autres





2 - PARCOURS

Expériences professionnelles

De à Poste Entreprise

Vos missions

De à Poste Entreprise

Vos missions

De à Poste Entreprise

Vos missions

Cursus scolaire / universitaire

De à Diplôme

Établissement Ville

De à Diplôme

Établissement Ville

De à Diplôme

Établissement Ville

Langues

Anglais : Débutant Intermédiaire Courant Bilingue

Autres (Précisez) Intermédiaire Courant Bilingue

Autres (Précisez) Intermédiaire Courant Bilingue





4 - RÈGLEMENT

RÈGLEMENT DES FRAIS DE DOSSIER : 100€ (CENT EUROS)

RÈGLEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION AU PROGRAMME E-LEARNING : 2 690€ (DEUX MILLE SIX CENT QUATRE VINGT DIX EUROS)

POSSIBILITÉ DE PAIEMENT JUSQU'À 5 FOIS SANS FRAIS

DATE LIMITE DE PAIEMENT : 31 MAI 2020

Virement

PRÉCISEZ VOTRE NOM LORS DU RÈGLEMENT



BNP PARIBAS

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE
Partie réservée au destinataire du relevé

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

Banque	Indicatif	Numéro de compte	Clé Rib	Domiciliation
30004	00971	00010171339	88	BNPPARB PUTEAUX WALLACE (00971)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE

IBAN : FR76 3000 4009 7100 0101 7133 988	BIC : BNPAFRPP
--	----------------

TITULAIRE DU COMPTE : **ASA INVEST**
150 RUE PERRONET - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Chèques

TOUT CHÈQUE MAL REMPLI OU NON SIGNÉ ENTRAÎNERA UN REFUS DU DOSSIER

NOMBRE DE CHÈQUES

MONTANT DES CHÈQUES

DATE D'ENCAISSEMENT

<input type="checkbox"/>	1 / /
<input type="checkbox"/>	2 / /
<input type="checkbox"/>	3 / /
<input type="checkbox"/>	4 / /
<input type="checkbox"/>	5 / /

Le 1^{er} paiement intervient dès réception du dossier d'inscription
DATE LIMITE DU DERNIER ENCAISSEMENT POSSIBLE : 31 MAI 2020

BANQUE





Prélèvement

JOINDRE UN RIB OBLIGATOIREMENT



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez ASA INVEST à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de ASA INVEST

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte

Veuillez compléter les champs marqués *

_____ Débitueur _____

_____ Créancier _____

* Votre Nom

Identifiant Créancier Sepa : FR41ZZZ631033

* Votre Adresse

ASA INVEST

* Code Postal * Ville

150, Rue Perronet

* Pays

92200 Neuilly sur Seine

* IBAN

Paiement : Récurrent/Répétitif

* BIC

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS MONTANT DES PRÉLÈVEMENTS

1

2

3

4

5

DATES DES PRÉLÈVEMENTS

..... / /

..... / /

..... / /

..... / /

..... / /

Le 1^{er} paiement intervient dès réception du dossier d'inscription
DATE LIMITE DU DERNIER ENCAISSEMENT POSSIBLE : 31 MAI 2020

Par carte bancaire

Sur rendez-vous à l'Ambassade E.A.J.F. ou par téléphone au 01.80.88.80.00.





5 - POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER

VOICI LES DOCUMENTS À NOUS TRANSMETTRE :

- Le présent dossier dûment rempli et signé
- 2 photos d'identité, dont une à coller sur le dossier
- Un CV (à joindre ou à remplir page 3)
- Une lettre de motivation (à joindre ou à remplir page 4)
- Le règlement des frais de dossier
- Le règlement des frais de scolarité

6 - CONFIRMATION D'INSCRIPTION

RAPPEL :

Tous les champs sont obligatoires, votre dossier doit être accompagné des pièces demandées en point «5». Prenez connaissance des informations relatives au programme que vous avez choisi ainsi que des CGV sur le site internet de l'EAJF.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité

- Je certifie avoir pris connaissance des informations relatives au programme e-Learning, ainsi que des Conditions Générales de Vente sur le site internet de l'EAJF et confirme mon inscription.

Date : Nom et Prénom du candidat :

Signature du candidat :

**DOSSIER À RENVoyer À
EAJF - SERVICE ADMISSION - 150, RUE PERRONET
92200 NEUILLY-SUR-SEINE, FRANCE**



ANNEXE 1

CONDITIONS D'INSCRIPTION À L'EXAMEN D'AGENT DE JOUEURS DE FOOTBALL

L'examen d'agent de joueurs de football est organisé chaque année par le Comité National Olympique et Sportif Français et la Fédération Française de Football. Il convient à chacun de s'y inscrire parallèlement de son inscription au programme de préparation EAJF.

L'inscription à l'EAJF n'est pas gage d'inscription à l'examen FFF. Le paiement des frais de scolarité du programme de préparation EAJF ne comprend pas les frais d'inscription à l'examen FFF.

Avant de vous inscrire au programme de préparation EAJF, vérifiez votre éligibilité à l'examen FFF.

Article 222-9 du code du sport :

« Nul ne peut obtenir ou détenir une licence d'agent sportif :

1° S'il exerce, directement ou indirectement, en droit ou en fait, à titre bénévole ou rémunéré, des fonctions de direction ou d'entraînement sportif soit dans une association ou une société employant des sportifs contre rémunération ou organisant des manifestations sportives, soit dans une fédération sportive ou un organe qu'elle a constitué, ou s'il a été amené à exercer l'une de ces fonctions dans l'année écoulée ;

2° S'il est ou a été durant l'année écoulée actionnaire ou associé d'une société employant des sportifs contre rémunération ou organisant des manifestations sportives ;

3° S'il a fait l'objet d'une sanction disciplinaire au moins équivalente à une suspension par la fédération délégataire compétente à raison d'un manquement au respect des règles d'éthique, de moralité et de déontologie sportives ;

4° S'il est préposé d'une association ou d'une société employant des sportifs contre rémunération ou organisant des manifestations sportives ;

5° S'il est préposé d'une fédération sportive ou d'un organe qu'elle a constitué. »

Le droit général

La première partie, dite générale, s'opère au mois de novembre et porte sur les connaissances juridiques du candidat. Elle porte sur 9 matières dont, le droit des contrats, droit du travail, droit des assurances, droit fiscal, droit des sociétés, droit des associations, droit du sport, droit à l'image et droit de la Sécurité sociale. Cette épreuve vise à assurer que le candidat possède les connaissances juridiques indispensables à l'exercice de la profession d'agent sportif F.F.F.

L'épreuve est composée de 20 questions dont au moins un cas pratique. Une note minimale de 10/20 est requise pour valider cette épreuve et accéder à la suivante.

Les réglementations spécifiques football

La seconde partie, dite spécifique, s'opère en mars de l'année suivante et porte sur les connaissances en matière de réglementations du football français (F.F.F. et L.F.P.) et international (FIFA). L'épreuve est indispensable pour vérifier la maîtrise des règlements fédéraux nationaux et internationaux du football.

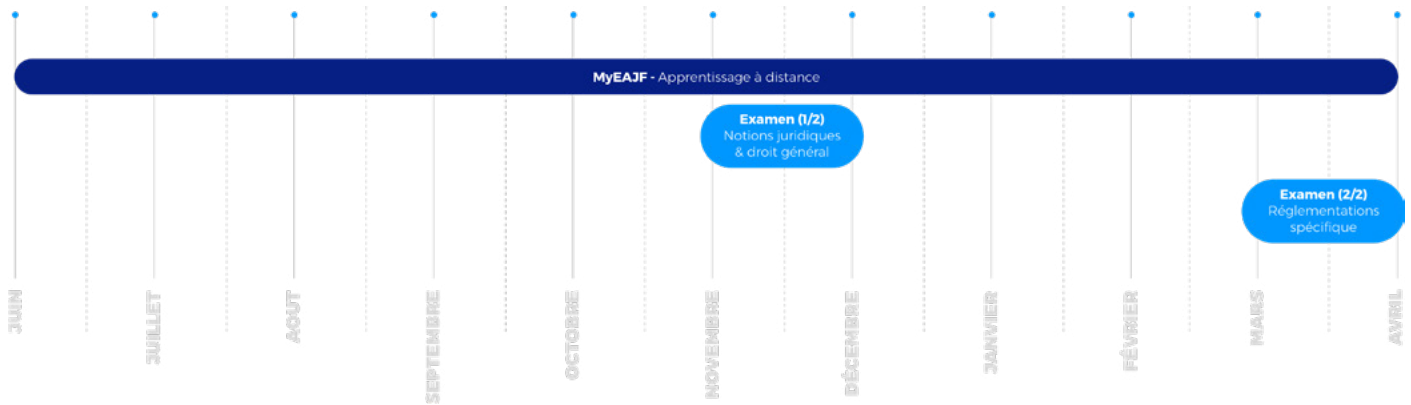
L'épreuve est composée de 20 questions sous forme de questions à choix multiples. Une note minimale de 14/20 est requise pour valider cette épreuve et obtenir la licence.



ANNEXE 2

VOTRE PROGRAMME

Structure de votre programme



Inclus dans votre programme



Vos manuels de formation

*Préformation incluse



Objectifs

Former l'aspirant aux exigences juridiques et réglementaires requises à l'examen d'agent sportif.



Où ?

À distance sur MyEAJF



Quand ?

Du 01 juin 2020 au 26 mars 2021

Clôture des inscriptions :
31 mai 2020

Programme e-Learning - **2 690€**